Département de SEINE-ET-MARNE -°-°-°- Canton de PONTAULT-COMBAULT -°-°-°- Commune de ROISSY-EN-BRIE	**DOMAINE** Etat Civil

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE – FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n°28/2024
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Devis numérisation de 5000 actes d'état-civil pour intégration dans le logiciel métier ARPEGE

Le Maire de Roissy-en-Brie ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122.22;

VU la délibération n°16/2020 en date du 2 juin 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du maire n° 154/2020 en date du 8 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pierre VASSEUR, Adjoint au Maire ;

CONSIDERANT, la nécessité de numériser les actes de l'état-civil aux fins de leur intégration dans le logiciel ARPEGE dans le cadre de la dématérialisation des données de l'état-civil via COMEDEC

CONSIDERANT la proposition de la société NUMERIZE portant sur la numérisation des actes d'état-civil de la ville de Roissy-en-Brie ;

D E C I D E :

Article 1 : De signer le devis de la société NUMERIZE SAS n° D-201812-08369 daté du 22 février 2024 pour la prestation de numérisation et l'indexation de 5000 actes d'état-civil des registres datés de 1965 à 1996 pour un montant de 4999,20 euros T.T.C.

Article 2 : La prestation de numérisation sera réalisée au mois de mars 2024 pour une durée d'une journée dans les locaux de la mairie, pour une livraison maximale de 6 mois dans l'année de la numérisation

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de son affichage. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Un extrait sera affiché en Mairie.
Expédition en sera faite à Monsieur le Sous-préfet de Torcy.

Fait à Roissy-en-Brie, le 22 février 2024
Par subdélégation du Maire,
L'Adjoint au Maire,

MAIRIE DE ROISSY-EN-BRIE (SEINE-ET-MARNE)